

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 27 (1889)
Heft: 5

Artikel: De Lausanne à Beaumaroche
Autor: M., Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-190879>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . 4 fr. 50
six mois . . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction* du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Exhibitions humaines.

Chacun sait que le Jardin d'acclimatation de Paris reçoit très fréquemment des types de races humaines à l'état sauvage, et qui nous sont pour la plupart inconnues. Les années précédentes, c'étaient des Hotentots, des Fuégiens, des anthropophages, etc. Aujourd'hui, c'est le tour des Lapons, de ces êtres disgraciés de la nature, à la peau huileuse et jaune, aux yeux bridés, à la bouche incroyablement grande, dans laquelle ils introduisent tout entière l'immense cuillière de bois dont ils se servent pour manger.

Le Jardin d'acclimatation est ainsi devenu une ménagerie humaine à peu près permanente.

Vous comprenez bien que ces malheureux sauvages ne viennent pas là précisément de leur plein gré, mais qu'ils y sont amenés par un Barnum quelconque qui les exploite, et a peut-être usé de moyens peu louables pour les forcer à venir nous rendre visite.

D'un autre côté, la plupart des explorateurs qui reviennent d'un voyage ramènent quelques naturels des peuplades qu'ils ont visitées. Et ces prétendus sauvages qu'on nous exhibe sont le plus souvent d'excellentes créatures ; la preuve en est qu'au lieu d'écharper l'Européen qui va les chercher, ils le suivent poliment, subjugués par ses belles promesses, et après l'avoir bien traité chez eux.

Il leur serait aisé, sans doute, de s'emparer du monsieur, de le dépecer et de le faire cuire. Eh bien, pas du tout, ils l'invitent à dîner. Il les invite à son tour, et les engage à visiter l'Europe et tout particulièrement la France. Ils partent bénévolement, débarquent à Paris, puis on les met en cage. Voilà comment se pratique l'hospitalité.

Et ces pauvres diables sont parqués dans un carré fermé de palissades où, sous les regards des badauds parisiens, ils doivent se livrer à divers exercices usités dans

leur pays, faire de la musique endiablée avec des instruments des plus primitifs, prendre leurs repas et vivre là, dans leurs mœurs étranges, sous les yeux de la foule avide de tels spectacles.

Chaque fois qu'il nous est arrivé de lire les détails de ces exhibitions, nous en avons éprouvé une pénible impression. Mais que dirions-nous, je vous prie, si, tentant une excursion avec quelques amis, dans une contrée inconnue, à Tombouctou ou ailleurs, les indigènes nous fourraient pèle-mêle dans une grande cage pour observer comment nous nous comportons entre nous ! Nous traiterions de brute un chef de tribu de là-bas qui nous imposerait cet emprisonnement et la corvée de danser des polkas, des valses et des quadrilles, qui sont les danses les plus communes chez nous.

Puisqu'il existe des sociétés protectrices des animaux, pourquoi n'y en a-t-il pas pour protéger ces pauvres gens ?...

L. M.

De Lausanne à Beaumaroche.

Savez-vous où est Beaumaroche ? Je suis persuadé que beaucoup de personnes ignorent l'endroit où se trouve ce beau site. Si vous le voulez bien, suivez-moi et je vous y conduirai par une route, un peu longue en apparence, mais pleine de délices champêtres.

C'était le 6 janvier. Depuis quelque temps déjà, je rêvais une course un peu lointaine et j'avais choisi Beaumaroche pour but. J'arpantis à 8 heures précises, à pied, avec mon ami Paul, en passant par Chailly, Belmont, le hameau de la Croix et le Tronchet. Impossible de ne pas s'arrêter quelques instants dans ce joli endroit. Les maisons y sont si proprettes, tout y est si parfaitement en ordre, que l'envie vous gagne d'entrer à son excellente auberge pour prendre quelque rafraîchissement.

Du Tronchet, un petit sentier conduit à la Tour-de-Gourze. A quelques

minutes au dessous de celle-ci, on quitte ce sentier pour prendre à gauche par le coin du *Bois de Romont* et gagner le lac de Bret.

Il était près de midi quand nous fîmes une petite halte au Logis-du-Pont.

Devant nous se dresse le mont Pèlerin, sur le versant oriental duquel se trouve Beaumaroche. Impatients d'arriver, nous partons, laissant Puidoux à gauche et passant près de sa vieille chapelle, pour prendre le chemin de Crémières, qu'on abandonne bientôt pour aller à travers champs et bois, en prenant pour direction le sommet de la montagne. Après une grimpée un peu longue, apparaît un toit rouge ; ce sont les dépendances de Beaumaroche.

Le temps était superbe et nous jouissions d'un panorama de toute magnificence. Un instant après, nous entrions à l'hôtel Beaumaroche. Deux heures sonnaient, et il était temps de se restaurer un peu. Nous fûmes reçus par les propriétaires, M. et M^{me} B., deux bons ermites, vivant tout seuls là-haut pendant les mois d'hiver. Quel accueil ! quelle joie de nous voir ! Aussi fumes-nous soignés et traités on ne peut mieux.

Comme ce séjour doit être agréable dans la belle saison, au milieu des prés fleuris, à proximité des grands bois de sapin et en face d'une si belle nature !

Beaumaroche est un charmant chalet-hôtel, ayant le confortable des hôtels de montagne, tout en conservant une simplicité rustique qui en fait le charme. Un téléphone permet à ses visiteurs de communiquer avec les grands centres et de s'associer, pour ainsi dire, de là-haut, à la vie d'en-bas. Beaumaroche est situé à environ deux lieues de Vevey, d'où l'on y grimpe facilement, et à une bonne demi-lieue de Chardonne.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que les personnes qui ne veulent pas faire entièrement à pied le trajet que nous venons de parcourir, peuvent prendre le train jusqu'à Chexbres

et se diriger de là sur Beaumaroche par Crémières ou par Chardonne.

HENRI M.

Bizarrie testamentaire.

Un vigneron des environs de Coire, mourait il y a quelques années, en laissant une fortune assez rondelette. Ce viticulteur n'aimait pas seulement à voir pousser la vigne, il l'aimait aussi pour le vin qu'elle donne. Mais ce qui le désolait le plus dans l'idée de la mort, c'était la pensée d'être forcée de renoncer à des libations qui lui étaient chères. Il avait bu avec onction, avec délices, pendant sa vie; il voulait boire encore après sa mort.

Il laissa tout son bien à la ville de Coire, mais en imposant cette obligation curieuse que, chaque matin, à l'heure où il dégustait jadis son premier verre de la journée, un homme viendrait verser sur sa tombe le contenu d'une bouteille de vin. Il en désignait expressément le cru, provenant de ses vignes. Et au cas où cette condition ne serait pas exécutée, son héritage cessait de revenir à la ville.

L'autorité communale ne fit aucune objection et s'exécuta loyalement.

Chaque matin un employé municipal part pour le cimetière avec la bouteille du vin désigné. Seulement des mauvaises langues posent la question de savoir si le vin est d'exceptionnelle qualité comme l'a voulu le défunt; si la bouteille n'est pas changée dans le trajet, et enfin si le défunt n'est pas aspergé avec une déplorable piquette?...

Sa Majesté.

On vient de célébrer, en Espagne, avec grand appareil, la fête du petit roi, qui est à peine sevré. En langage officiel, le Pape l'appelle « Mon fils bien aimé », les empereurs et les rois l'appellent « Mon frère »; les grands d'Espagne ont le droit de l'appeler « Mon cousin ». Mais il paraît que sa nourrice Raymunda, avec son sang-gêne de bonne paysanne, l'appelle fort souvent *le mioche*, ce qui a produit tout récemment à la cour et dans le monde diplomatique un grand scandale.

Aussi, la nourrice vient-elle d'être remplacée par une gouvernante dont le sort sera vivement envié par bien des bobones, et bien des militaires, car on sait que les bonnes d'enfants aimant les militaires, les militaires aiment aussi les bonnes d'enfants. Cette heureuse gouvernante recevra 17,500 fr. par an, et, sa tâche accomplie, elle jouira d'une pension de

12,500 fr. Il lui vaudra dès lors la peine de retourner deux fois sa langue quand elle parlera du souverain en herbe.

Malgré cela, on se dit tout bas à l'oreille, dans le peuple espagnol: « C'est égal, la nourrice avait raison; ce n'est qu'un *mioche*. »

Le laivro dâi vilhiès z'écoulès.

Ora que lo grand conset a fé onna loi po lè z'écoula et que l'a décidâ cein que lè z'einfants dussont recordâ po que s'eyont mi éduquâ, vé vo derè lè laivro que n'aviâ lè z'autro iadzo à l'écoula, que n'est pas onco lo vilhio teimps; mà c'etâ su la fin dâo teimps dâi batz. N'ein aviâ pas atant qu'ora, kâ dein cé teimps n'ein faillâi que 'na demi-dozanna: lo testameint, lo catsimo, lo passadzo, lo chaumo, la granmère, et y'ein a mémameint qu'aviont 'na jografie.

Lo testameint étai dè clliâo bons vilhio novés testameints, épais coumeint on gros tiolon, et iô on liaisâi quasu ti lè dzo.

Lo catsimo étai lo catsimo d'Os-terva, iô y'avâi l'abrégié, à quoitande, essacé, et lo livret ào derrâi folliet. On lo recitâvè quattro iadzo pè se-nanna et quand on étai ào bet, on recoumeincivè, que y'ein a que lo repassâvont cinq ào chix iadzo et mémameint onco mé. L'étai petêtrè on bocon trâo, kâ faut bin derè que y'ein a que lo débliottâvont sein quelhî, s'on vâo, mà que ne saviont diéro cein que desont. L'est dinsè que lo valet à Bornafion, que déves-sâi recitâ cllia démdanda: « Pourquoi y employa-t-il six jours? » et qu'arai du derè coumeint dein lo laivro: « pour s'accomoder à la portée de notre esprit, etc. » reponde: pour raccommoder la porte du St-Esprit. Lo beleaf lâi avai rein comprâi; mà l'avâi tot parâi recordâ tant bin què mau po s'esquivâ dâi talotsés.

EH bin, tot parâi, cé vilhio catsimo n'étai pas onco tant crouïo, et ora qu'on est on bocon rassi et qu'on lo sâ onco pour tieu, d'âo tant qu'on l'a recordâ, l'ein restâ adé oquîè.

Lo passadzo, qu'étai épais et petit coumeint l'armana dè Lozena que n'a pas lè folliet bliancs, sè recitâvè ein mémo teimps que lo catsimo.

Ora, po lo chaumo, que l'étai clliâo vilhio chaumo avoué lo râi David su lo premi folliet, faillâi appreindrè lè versets; et po tsantâ, y'avâi à l'écoula lè gros chaumo, avoué lo supériusse et lo contra, et clliâo vilhiès notes carrâiès, que ma fai fasâi bio cein ourè, quand on roncliâvè lè quattro-partiès et la bassa.

Po la jografie, on appregnâi tot su

la carta et clliâo qu'aviont l'esquisse dè la terra, on laivro gros coumeint on livret dè serviço, poivont repassâ dessus.

La granmère sè recordâvè assebin. L'étai cllia iô y'avâi dessus:

Les voyelles sont longues ou brèves: *a* est long dans *pâte* et bref dans *patte*; *e* est long dans *fête* et bref dans *trompette*; *i* est long dans *gite* et bref dans *petite*; *o* est long dans *côte* et bref dans *calotte*; *u* est long dans *flûte* et bref dans *culte*.

Y'ein avâi assebin que recordâvont cein à la diablia et qu'einmeclliâvont tot, kâ on iadzo que lo régent fasâi recitâ on bouébo, lo gosse lâi fâ: *a* est long dans *flûte* et bref dans *trompette*.

Ora, po tot lo resto, l'histoire, lo civisme, la sphère, lè sciencès naturelles, n'aviâ dâi cahiets que lo régent no ditâvè, et l'est quie iô on cein recordâvè.

Et dein cé teimps, lè mémo laivro servessont adé, et quand on bouébo saillessâi dè l'écoula, ti sè affrèrs servessont po sè petits frârèrs, que cein revègnâi à meillâo martsi qu'ora, iô faut tant tsandzi soveint.

Lo vilhio teimps avâi onco bin dâo bon.

LA VACHE DE M. RENAUD.

III

Nogaret sentait peu à peu revenir son courage avec le jour qui commençait à poindre. Après s'être tenu assez longtemps en arrière, il avait fini par rejoindre l'abbé Renaud et même par prendre un peu les devants.

— Monsieur le recteur! monsieur le recteur! s'écria tout à coup Nogaret, vez bien vite... il me semble voir quelque chose.

— Où?

— Là, devant nous.

Et, faisant encore quelques pas, le pêcheur ajouta d'une voix mal assurée:

— C'est un homme, monsieur le recteur... Voilà son chapeau que le vent a poussé jusqu'ici.

L'abbé arriva, tout essoufflé. Il voyait bien une masse noire qui gémissait à fendre l'âme; mais n'ayant plus, comme il disait, ses yeux de quinze ans, il ne pouvait rien distinguer.

— Est-ce un homme de la commune? demanda-t-il à Nogaret. Le reconnais-tu?

— Impossible, monsieur le recteur. Il ne fait pas encore assez jour et la lune est cachée derrière la falaise... Mais attendez, j'ai des allumettes... je vas en saquer une.

Le pêcheur frotta une allumette et l'apprôcha du visage de l'homme étendu à ses pieds.

— Il est méconnaissable, dit l'abbé.

— Tout à fait, ajouta Nogaret. Il a la figure couverte de sang et de vase. Mais c'est égal, je parierais bien vingt chopines